

REUNION PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Premier Député provincial André GILLES qui ne saura nous rejoindre aujourd'hui. Monsieur le Chef de groupe, Monsieur BECKERS, avez-vous des excusés ?

M. BECKERS.- Je vous prie de bien vouloir excuser André GERARD.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Myriam ABAD-PERICK, Chantal BAJOMEE et Andrée BUDINGER.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ? Oh, tout le groupe est excusé ? Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} BURLET, M^{me} DETREMMERIE, M. HAAS et M. DEFAYS.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Nous demanderons à M. DODRIMONT s'il y a des excusés.

M. MEURENS.- Il n'y a pas d'excusé.

I.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Communications de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, je vous signale l'inscription de 9 points complémentaires à l'ordre du jour, dont vous trouverez les documents sur votre banc, ainsi que les dates fixées pour les réunions des commissions concernées.

Vous devriez également y trouver les dossiers budgétaires suivants, je vais vous les énumérer mais vous ne les aurez pas maintenant. Ils ne sont pas totalement photocopier ; donc vous les recevrez en cours de séance.

Il s'agit de :

- l'arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2005 (compte budgétaire) et son annexe (document 06-07/19) ;
- la perception des taxes provinciales pour l'année 2007 (document 06-07/20) ;
- le budget provincial 2007 et ses annexes (document 06-07/18) ainsi que la note de politique générale et le rapport de la Cour des Comptes ;
- les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2007 – 1^{ère} série (document 06-07/21).

Ceci vous sera remis en temps utile.

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2006.

(M. GABRIEL Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2006).

Merci Monsieur le Secrétaire. Je vous signale que l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 06-07/14 : Intranet : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 06-07/14. Le dossier a été ouvert hier. J'ai un orateur inscrit pour aujourd'hui, à savoir M. DRION. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. BRAUN. Vous avez la parole, Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, très brièvement, je ne souhaiterais pas donner trop de travail au Député MESTREZ pendant la semaine qui s'ouvre mais vous connaissez notre attachement au développement de l'Intranet provincial.

Le rapport est évidemment précis mais nous ne voyons pas encore poindre les connexions que la Province pourrait avoir avec d'autres opérateurs ou acteurs publics en Province de Liège.

Je prends deux exemples. C'est le portail de APRIL, l'Association pour la promotion des intercommunales liégeoises, qui a développé depuis plusieurs années un portail très bien fait. Dans vos cartons, comptez-vous assurer une connexion et une liaison directe avec ce portail ?

Autre exemple, c'est un certain nombre de villes et communes de notre Province qui développent aussi leur Intranet. Y a-t-il également des projets de connexion pour éviter de refaire peut-être deux fois la même chose et d'être, dans le créneau, dans le secteur public, plus en harmonie.

Je termine mon intervention alors pour déjà vous faire part de la position de mon groupe quant à une idée de GSM provincial pour les conseillers. Nous considérons que ce service, il est sympathique, n'est pas utile ; nous avons, chacune et chacun, les équipements ad hoc et nous pouvons peut-être continuer à en assumer personnellement la modeste charge.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne maintenant la parole à M. BRAUN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, en me préparant au mandat de conseiller provincial, j'ai découvert le site Internet de la Province. Ma surprise fut grande quand j'ai pu constater que certains documents, et non des moindres, y sont traduits en langue allemande, pour le plus grand bonheur des quelque 60.000 Germanophones de la Province. Il s'agit des communiqués de presse du Collège provincial.

Le premier pas est fait donc, mais il serait dommage de s'arrêter là !

Le groupe ECOLO invite le Collège provincial et le Bureau à étendre sa communication par Internet en langue allemande à d'autres documents, en commençant par l'ordre du jour du Conseil provincial qui devrait trouver une place bien visible sur Internet et ce, avant la séance bien sûr.

Les plate-formes Internet sont en constante évolution. Nous demandons au Collège provincial de veiller à faire inscrire le support multilingue au cahier des charges des futurs appels d'offres concernant le portail Internet de la Province.

La Province de Liège est la seule province de Belgique qui soit encore bilingue. Profitons ensemble de cet atout et – tant que les provinces existent – faisons en sorte que tous ses habitants s'y sentent accueillis.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur DODRIMONT, vous souhaitez prendre la parole ? Je vous invite à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière provinciale, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, simplement une petite réplique à l'intervention de notre estimé collègue Dominique DRION.

S'il a été proposé au sein de notre Bureau que l'on puisse analyser la possibilité que les conseillers provinciaux puissent être équipés d'un GSM, non pas qu'on leur fournisse un appareil, mais simplement un système qui permette que leurs communications vis-à-vis des services provinciaux ou des communications qu'ils échangent entre eux, puissent bénéficier de la même réduction tarifaire, voire de la gratuité, qui existe entre les services provinciaux, cela va évidemment aussi dans les deux sens. Et je voyais à travers cette intervention, la possibilité pour notre institution de faire des économies, sachant que les services provinciaux ont aussi des contacts vers les conseillers provinciaux.

C'était donc simplement l'analyse de cette possibilité que nous puissions, pour les services provinciaux, faire une économie au niveau du coût des communications.

Monsieur DRION, rassurez-vous, les membres de mon groupe, comme moi-même, avons les possibilités matérielles de nous équiper pour pouvoir assumer toute la téléphonie voulue à travers nos actions politiques.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close. Monsieur le Député, vous répondez aujourd'hui ou le lundi 6 ? Lundi. Je vous remercie.

Document 06-07/17 : Communication et Information : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/17. Il a été reporté vu que c'est un point qui est sous la responsabilité de M. GILLES.

Document 06-07/16 : Relations extérieures : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/16. Ce point a été ouvert lors de la séance d'hier. Il n'y a pas eu d'intervenant hier. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole aujourd'hui puisque le dossier est resté ouvert ? Non. Je déclare la discussion générale close.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/1 : Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/1. Le dossier a été ouvert hier. Personne n'a demandé la parole. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce dossier ? Personne.

Je déclare la discussion générale close.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/2 : Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaires et sociétés anonymes : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/2. Le dossier a été ouvert hier. J'ai deux orateurs inscrits : M. DENIS et M^{me} FRENAY. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole dans ce dossier ? Non. M. DENIS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, comme je le fais régulièrement, je vais vous parler de l'Intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps. C'est un dossier au cœur de ma région et qui me tient particulièrement à cœur.

En 2002, cette intercommunale est passée pour notre Province dans la rubrique des intercommunales à participation provinciale minoritaire puisque lors d'une augmentation de capital, la Région wallonne a

décidé de prendre la majorité au Conseil d'administration avec 8 administrateurs sur 15. Notre Province en compte 4 et les communes associées 3.

Je vais tâcher de répondre brièvement, et sans entrer dans les détails, à deux questions : où en est la situation financière de l'ISF et où en est le retour du Grand Prix de Formule 1 dans notre Province ?

Loin de moi l'idée de me substituer au Député provincial compétent en la matière, mais étant le représentant de la Province à l'exécutif de l'ISF, il me semble normal de vous donner des informations. Libre bien entendu au Député de compléter mon intervention.

La situation financière de l'ISF.

Les problèmes financiers de l'ISF, vous le savez, sont récurrents. La transformation de la subvention sous forme classique, à savoir par un pourcentage des travaux réalisés en une dotation annuelle améliorera certainement la situation. La dotation annuelle de la Région sera à partir de 2007 de l'ordre de 3 millions d'euros. Il est regrettable que ce mode de financement demandé depuis 2 ans par le Conseil d'administration à la Région wallonne n'apparaisse qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ce mode de financement, ainsi qu'une augmentation du loyer payé par la société de promotion, améliorera à terme l'état des finances de l'ISF et lui permettra enfin de réaliser davantage de travaux pour la mise en conformité des installations. L'ISF connaîtra encore quelques années difficiles pour atteindre l'équilibre financier tant recherché.

Le retour du Grand Prix de Formule 1.

Une nouvelle société SPA Grand Prix a été mise sur pied en remplacement de la société faillie de M. DEFOURNY. Cette nouvelle société s'occupera de l'organisation du Grand Prix. Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle société, un nouveau contrat a été signé avec M. ECCLESTONE. Il reste maintenant à l'ISF à réaliser les travaux de mise en conformité avec les exigences de la FIA et de la FOA.

Pour ce faire, un emprunt de 25 millions d'euros avec caution de la Région wallonne va être contracté par l'Intercommunale. Parallèlement au financement ainsi assuré des travaux, il faut mener à bien l'obtention du permis unique. Ce permis devrait être accordé dans les prochaines jours, le début des travaux étant initialement prévu pour le début novembre de cette année. Le calendrier est jusqu'à ce jour respecté.

Les contraintes imposées par le permis unique permettront une diminution des nuisances tant auditives qu'environnementales. Cela assurera une meilleure harmonie entre les exigences des riverains et les contraintes commerciales des exploitants du circuit. On ne peut que s'en réjouir.

Si tout se passe comme prévu en matière de financement et en ce qui concerne l'obtention du permis, les travaux devraient se terminer au mois de juin 2007.

Enfin, en conclusion, malgré un certain nombre d'incertitudes dont je viens de vous parler, on peut espérer voir revenir la Formule 1 à Francorchamps. Et si tel est le cas, je vous invite à bloquer dans votre agenda la date du 17 septembre 2007, date prévue au calendrier de la FIA pour le Grand Prix de Belgique 2007.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du MR).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je souhaite d'abord remercier vivement M. GEORGE pour son rapport de la commission. Je voudrais revenir, quant à moi, sur trois remarques que j'ai faites dans cette même commission.

1. Sur cette fameuse loi qui oblige les mandataires publics à payer des cotisations sociales à la caisse des indépendants. Je sais que les intercommunales ont décidé de prendre en charge ces cotisations mais je reste sur ma faim quant à la non pertinence de cette loi et je souhaite vous demander, au nom de mon groupe, que les forces politiques présentes ici, et ce sont les mêmes au parlement fédéral, renvoient cette loi en profondeur.

J'ai le goût amer dans la bouche d'un hold-up du fédéral sur les entités publiques. Je ne suis pas sûre que, notamment dans cette assemblée ou dans les communes, tous les mandataires soient concernés par la caisse des travailleurs indépendants ; je pense qu'une caisse particulière doit être prévue et pourquoi pas ?

2. La CILE dans son rapport note un début de plan de mobilité de ses travailleurs. Je souhaite que de tels plans soient mis en route dans toutes les intercommunales où la Province a des parts, majoritaires ou pas. Il y va aussi d'une amélioration de la qualité de la vie de chacun et chacune et aussi d'un bon plan pour la planète.

Et c'est mon côté un peu plus pratique, je souhaiterais voir fleurir des parkings vélos aux accueils clientèle de ces mêmes intercommunales.

3. M. DENIS m'a précédé, donc on ne va pas faire long. J'adore les feuillets et celui de la SLF franchement me passionne. Le rapport d'activités de cette intercommunale est pour le moins de plus en plus fin, voire vide. Où en est-on s'il vous plaît ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?
M. LEMMENS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, c'est une question qui s'adresse à la fois à l'intervenant précédent concernant le Circuit de Spa-Francorchamps et au Député provincial MESTREZ.

On a un peu abordé ce sujet mais il y a un volet très important qu'il me semble avoir lu à de très nombreuses reprises dans la presse et qui concernait un blocage de la part de certaines autorités communales concernant la problématique d'utilisation du sol de leur commune et un phénomène de compensation possible au niveau d'une taxe de la Région wallonne.

Je lance la question en ce sens. Je ne sais pas si c'est bien le principe ; donc j'attends une réponse pour la fois prochaine.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close. Monsieur MESTREZ, vous répondrez lundi ?

M. MESTREZ, Député permanent.- Le lundi 6.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

Document 06-07/15 : Tourisme : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/15. Ce dossier est resté ouvert. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole ? Non. Je déclare donc la discussion générale close.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/24 : Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion du Château de Jehay »

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 06-07/24. Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour, pour un examen au mois de décembre.

Document 06-07/3 : Agriculture : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/3. Ce dossier a été ouvert lors de la séance d'hier. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole ? M. GABRIEL, M. KEUL et M. DENIS. Monsieur GABRIEL, vous commencez ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL (à la tribune).- Merci. Je vois M. le Député permanent qui s'en va !! C'est un petit peu embêtant ! Mais non, je vois qu'il revient.

Madame la Greffière provinciale, Madame, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je m'adresse naturellement au Député permanent ayant l'Agriculture dans ses attributions.

Je rappellerai qu'il y a quelques mois, nous avons eu les portes ouvertes de la Ferme de Jevoumont. Très belle manifestation, plusieurs Conseillers provinciaux étaient présents d'ailleurs et c'est toujours l'endroit idéal où on apprend pas mal de choses. Ce qui conforte ce que l'on savait déjà d'ailleurs.

Première chose que je savais : la Ferme de Jevoumont a un quota pour pouvoir traire les vaches, comme toutes les fermes d'ailleurs. Cela on le savait. Mais ce que j'ai appris en début de soirée, c'est que la

Ferme de Jevoumont avait bénéficié de la Région wallonne qui avait apporté des quotas supplémentaires. C'est ce que j'ai appris sur place !

Et puis, vous savez comment cela se passe dans les soirées, on ne boit pas toujours que du lait et à un certain moment les langues se délient, les ragots circulent... Donc, j'ai appris que grâce à ces quotas que nous avons reçus de la Région wallonne, le lait qui devrait être valorisé, que nous avons en grande quantité, était vendu en Flandre (c'était les ragots). Et les mauvaises langues m'ont dit : non ce n'est même pas en Flandre, c'est en Hollande.

J'ai eu un coup au cœur extraordinaire! Je me suis dit, non ce n'est pas possible qu'un Député qui a les Affaires économiques dans ses attributions, vende notre bon lait de la Ferme de Jevoumont en Flandre ou en Hollande.

Alors, Monsieur le Député permanent, coupons court à ces petits ragots, coupons les ailes du canard et expliquez-nous où va ce lait.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du MR).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. KEUL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KEUL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le respect du programme de gestion durable de l'azote oblige de nombreux éleveurs à investir dans des capacités de stockage. De plus, bon nombre d'éleveurs du Pays de Herve vont devoir gérer un excédent d'azote organique produit sur leur exploitation.

L'asbl Agra-Ost a développé et mené à terme de nombreux projets à la gestion durable des matières organiques. Leur expérience dans le domaine du co-compostage et de la valorisation du compost de fumier pailleux et de déchets verts permet de trouver des solutions qui pourraient être adoptées par certains éleveurs.

Vu le contexte économique morose actuellement amplifié par la baisse du prix du lait, il convient de trouver des solutions efficaces et peu onéreuses.

Le Pays de Herve est entré en zone vulnérable. En effet, une série d'exploitations dépassent le taux de liaison au sol, donc un excédent de lisier.

Après avoir épuisé les moyens existants comme les contrats d'épandage avec des tiers, il faut pouvoir exporter de la zone le lisier excédentaire.

Ce sont principalement les exploitations qui détiennent des porcs à côté des bovins qui sont touchées par le programme de gestion durable de l'azote. Il faudra traiter le lisier de porcs, un traitement qui consiste à augmenter de façon significative le pourcentage de matière sèche, un système utilisé en Suisse, notamment dans la région de Lucerne.

Si une installation de biogaz était construite au Pays de Herve, la chaleur résiduelle des moteurs pourrait aussi permettre de sécher partiellement le lisier. Ces lisiers pourraient être expédiés via l'autoroute dans la région de Malmedy ou de Amel où ils pourraient être conditionnés pour être commercialisés.

Une société paraît d'ailleurs être intéressée et dispose déjà du matériel permettant le mélange et la granulation du produit. L'autre avantage de cette technique est que le compost peut être épandu toute l'année et qu'il ne sent pas lors de l'épandage.

De plus, l'intérêt agronomique des composts n'est plus à démontrer. Economiquement, cette technique permet d'éviter des investissements coûteux dans un contexte économique incertain, dans une zone qui est climatiquement défavorisée.

Par exemple, l'éleveur qui dispose d'une capacité de 400 m³ correspondant à 4 mois de stockage devrait construire un autre emplacement de stockage de 200 m³ pour obtenir les 6 mois requis actuellement.

Les éleveurs proches de leur pension, sans repreneur potentiel, rechignent à investir pour se mettre aux normes. Ceci est bien compréhensible, mais diminue la valeur nette de la reprise potentielle de la ferme.

Un contrat de cocompostage pourrait permettre de trouver une solution sans pénaliser la valeur de l'exploitation.

La société située en Province de Liège serait d'accord d'investir du temps et des moyens pour granuler la fraction épaisse des lisiers de porcs.

La Province de Liège est concernée, le Pays de Herve et la Communauté germanophone ont un intérêt spécifique.

L'aide financière pour réaliser ce projet relatif au respect de la directive Nitrate est dans nos mains.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M DENIS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière provinciale, Madame la Députée, Messieurs les Députés provinciaux, en zappant hier sur Télévesdre - ce n'était pas en rentrant de la Ferme de Jevoumont – j'ai pu entendre que notre Députation permanente compte prendre des mesures pour soutenir le secteur agroalimentaire dans notre Province.

J'aimerais savoir, Monsieur le Député, quelles sont ces mesures ? Ces mesures sont-elles une forme de partenariat entre la Province et la Région wallonne ? Et où s'inscrivent-elles par rapport au plan Marschall mis en place au niveau de la Région wallonne dans ce secteur ?

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je déclare la discussion générale close et je demande au Député quand il répondra. Lundi ? D'accord.

Document 06-07/26 : Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre interprofessionnel pour la gestion en agriculture »

Document 06-07/27 : Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre herbager de promotion technique et économique »

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour : documents 06-07/26 et 27. Ces deux dossiers ont été retirés et reportés au mois de décembre.

Document 06-07/4 : Culture : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 06-07/4. Hier, nous avons eu un orateur M. THEUNYCK. Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent intervenir aujourd'hui ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député, vous répondrez ?

M. MOTTARD, Député permanent.- Lundi, je peaufine la réponse.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 06-07/5 : Education physique et Sports : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 06-07/5. Le dossier a été ouvert hier. Il n'y a aucun orateur inscrit mais c'est encore possible de s'inscrire aujourd'hui. Y a-t-il des candidats ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/6 : Jeunesse : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 06-07/6. Ce dossier a été ouvert hier. Y a-t-il des orateurs qui souhaitent intervenir aujourd'hui ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Document 06-07/9 : Enseignement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**Document 06-07/10 : Formation et Centres psycho-médico-sociaux : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir**

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour : documents 06-07/9 et 10. Ces deux points sont reportés au lundi 6.

Document 06-07/11 : Prêts d'études : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 06-07/11. Ce dossier a été soumis à la sixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Claudine RUIZ-CHARLIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le rapport d'activités 2005-2006 concernant les Prêts d'études a été soumis à la commission « Enseignement » ce mardi. Il n'a suscité ni réflexion, ni demande d'éclaircissement, ni question.

C'est donc ainsi que cette partie de la commission s'est terminée.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole aujourd'hui sur ce dossier ? Personne. Je vous signale que la discussion générale reste ouverte jusque lundi.

Document 06-07/28 : Création de sections et d'unités de formation de régime I aux Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale de Herstal, Huy-Waremme, Liège, Seraing (orientation technique), Seraing (orientation générale), Seraing (supérieur), Verviers (orientation commerciale) et Verviers (orientation technologique)

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 06-07/28. Ce dossier est reporté puisqu'il s'agit des compétences de M. GILLES.

Document 06-07/7 : Famille, Enfance et Affaires sociales : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 06-07/7. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Monique LAMBINON, à nous en faire connaître les conclusions. Madame LAMBINON, je suppose que vous avez un porte-parole. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Effectivement, M^{me} LAMBINON étant un peu en difficulté de déplacement, je vais la remplacer.

Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie le mercredi 25 octobre à 17 heures, avec à l'ordre du jour l'analyse du rapport d'activités 2005-2006, soit le document 06-07/7.

Madame la Députée, je pense, propose que l'on examine le rapport d'activités point par point.

Premier point : prêts provinciaux aux jeunes ménages et prêts installation jeunes. Ce point ne sollicite aucune question de la part des commissaires.

Deuxième point : aides en faveur des personnes âgées et handicapées, en faveur des services d'aides familiales et seniors.

Un commissaire souhaite connaître l'âge à partir duquel on se retrouve dans la classe « personnes âgées ». Suivant certaines organismes publics ou privés, dit-il, cela peut être 50, 55, 60 ou 65 ans. Il lui sera répondu que pour obtenir une intervention en matière de biotélégilance, par exemple, l'âge requis est de 70 ans.

Aucune autre question n'ayant été posée, Madame la Présidente, clôt la discussion à propos du point 06-07/7.

Merci pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ? M^{me} LAMBINON lundi, M^{me} FLAGOTHIER lundi, M^{me} FIRKET lundi et M^{me} FRENAY lundi. Le dossier reste donc ouvert jusque lundi.

Document 06-07/8 : Logement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 06-07/8. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Francine PONCIN-REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce mercredi 25 octobre et a pris connaissance du rapport d'activités – document 06-07/8 – concernant le Logement pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Le Député rapporteur commente ce rapport. Depuis 2003, la Province de Liège investit annuellement 500.000 euros pour sa politique de logement social. Dans ces 500.000 euros, une enveloppe de 250.000 euros est prévue en partenariat avec la Région wallonne, suivant l'article 54, si je ne m'abuse, du Code wallon du logement. Donc, c'est un subside additionnel à celui accordé par la Région wallonne. Et une enveloppe de 250.000 euros est prévue pour la réhabilitation des dessus de commerces.

Au cours de l'exercice, 33 logements ont été soutenus et créés.

En ce qui concerne les 5 Agences immobilières sociales sur le territoire de la Province de Liège, ces Agences immobilières sociales sont soutenues via un subside de fonctionnement, à concurrence de 25.000 euros.

Le projet d'habitat permanent va devoir évoluer dans les prochains mois. Un article budgétaire a été crédité de 100.000 euros au budget 2005 et 2006.

Sur le rapport proprement dit, pas de question de fond, si ce n'est une question concernant les prêts hypothécaires.

Un commissaire trouve le nombre de prêts octroyés en 2006 très faible : 2 prêts hypothécaires. Il nous est répondu que cette question revient annuellement car il n'y avait pas assez de publicité à ce sujet auparavant. A l'heure actuelle, nous ne sommes plus concurrentiels par rapport aux banques étant donné les taux très bas que pratiquent ces banques.

Il y a en fait eu 10 prêts hypothécaires après la période de clôture du rapport et il s'agit aussi maintenant de voir la valeur vénale ; avec la valeur vénale des prêts, on arrive à toucher un public qui n'était pas visé au préalable. Donc, on doit se pencher sérieusement sur ces problèmes de prêts.

Je pense que c'est tout ce qui a été dit. Excusez-moi, je suis un peu brouillon mais je n'ai pas pris le temps de rédiger ce rapport de manière plus complète.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ce point ? M. KEUL lundi, M. DODRIMONT lundi et M^{me} RUIZ lundi. Le dossier reste donc ouvert.

Document 06-07/12 : Bâtiments : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 31 de l'ordre du jour : document 06-07/12. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, la commission s'est réunie le 25 octobre avec à l'ordre du jour le rapport d'activités 2005-2006.

La présentation générale des services a été faite par M^{me} la Directrice générale du service, avec au niveau de la formation deux dossiers importants :

- l'Institut de formation des agents des services publics : les lots « parachèvement » et « chauffage » ont été adjudgés par la Députation provinciale et transmis à la Région wallonne en vue de l'obtention de subsides ;
- l'inauguration du Centre d'entraînement de tennis de table sur le Domaine touristique de Blegny-Mine.

Différents autres travaux ont également été réalisés : la rénovation de la piste d'athlétisme de Naimette-Xhovémont et le nouveau complexe du Domaine provincial de Wégimont.

D'autres travaux ont encore été réalisés : la restauration du Château de Jehay qui est poursuivie avec différents aménagements ; la transformation et la restauration du Musée de la Vie wallonne ; une réflexion énergétique avec analyse des bâtiments et une mise à jour du cadastre énergétique.

Au niveau de la législation, deux évolutions législatives : la suppression du rôle des provinces au niveau de la procédure d'approbation des projets élaborés par les communes notamment et le transfert des voiries et cours d'eau vers la Région wallonne qui n'a pas encore été fait ; donc l'entretien et la maintenance sont encore assurés par la Province.

Il existe également divers partenariats avec la Région wallonne, comme par exemple le cofinancement des contrats rivière ; la subsidiation des travaux de restauration des bâtiments classés ; les primes pour les chauffe-eau solaires et une aide technique en matière de projets et d'adjudications des marchés de coordination et de gestion de chantiers, d'aménagement du territoire, des voies vicinales et de cours d'eau ainsi que de cartographie.

Différentes missions aussi sont dévolues aux Services techniques et on peut les scinder en trois.

1. Missions relatives au patrimoine provincial

Au niveau des voiries, il y a l'entretien des deux tronçons des routes provinciales, tronçons qui font en tout 19 kms, et l'aménagement de la traversée et des pistes cyclables de Thisnes.

Au niveau des cours d'eau, il y a évidemment la gestion des cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie qui sont répartis en 6 secteurs par bassin hydrographique.

2. Missions de bureau d'assistance technique

Il y a l'instruction et l'élaboration d'avant-projets, projets et plans d'alignement demandés par les communes, la Région wallonne ou autre demandeur public. Ils sont au nombre de 33 pour lesquels 395.000 euros sont dus aux Services techniques au titre d'honoraires. Le montant estimé des travaux est de 12.062.000 euros. 25 chantiers sont terminés pour un montant de 7.426.000 euros. Il faut également souligner l'intervention du service qui est engagée pour 35 chantiers pour un montant de 15.509.000 euros.

Pour le département cartographie, au niveau des cours d'eau, il y a l'informatisation de l'Atlas des cours d'eau non navigables en Province de Liège dans le cadre de l'exécution de deux arrêtés ministériels accordant des subsides. Au niveau des voiries vicinales : modernisation de ces atlas en collaboration avec la Région wallonne.

3. Autres missions

Au niveau de la mobilité durable : l'aide à la conception et à l'élaboration des aménagements cyclistes ; l'aide à la conception de dispositifs visant à améliorer la sécurité de tous les usagers faibles.

Au niveau de la coordination de sécurité et de santé : réalisation de plans de sécurité et de santé.

Il y a également les procédures du plan triennal des travaux subsidiés avec avis sur projet et contrôle de l'octroi des subsides.

Au terme de cette présentation, un membre de la commission tient à saluer ce service pour son travail d'excellente qualité.

La commission a pris acte de ce rapport d'activités.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Le dossier reste ouvert.

Document 06-07/13 : Santé publique, Environnement et Qualité de la Vie : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 40 de l'ordre du jour : document 06-07/13. Ce dossier a été soumis à la neuvième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Catherine LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre neuvième commission s'est réunie ce jeudi 26 octobre pour analyser le rapport d'activités relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie, document 06-07/13, pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

M. le Député principalement en charge de cette matière explique que deux compétences relèvent de deux autres départements : les établissements hospitaliers d'une part et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) et la promotion de la santé à l'école (PSE) d'autre part.

M^{me} la Présidente propose d'aborder tout d'abord ces deux compétences.

M^{me} le Député présente aux commissaires les missions du Centre hospitalier spécialisé dénommé « L'Accueil », qui est installé à Lierneux. Elle insiste sur la spécificité de ce centre, à savoir l'intégration dans sa démarche thérapeutique du placement de malades en familles d'accueil (mission unique dans la partie francophone du pays).

Le Centre Patrick Dewaere a également été créé dans le cadre de « L'Accueil » afin de poursuivre plus particulièrement une mission de prise en charge de jeunes adultes suicidaires. Cette structure permet de casser l'image du taux élevé de suicides en Belgique et en Province de Liège particulièrement, et l'on constate même une réelle diminution des rechutes après traitement dans cet institut.

Un commissaire demande ce qu'il est advenu du projet de la Communauté française visant la création de sections d'accueil pour jeunes en difficulté psychiatrique, jeunes que l'on retrouve actuellement en IPPJ ? M. le Député répond qu'à sa connaissance, le projet n'a jamais été poursuivi et qu'il dépend d'ailleurs strictement évidemment du ressort de la Communauté française.

M^{me} la Présidente passe alors au second sujet de l'ordre du jour : la promotion de la santé à l'école.

M. le Député et M. le Directeur général insistent particulièrement sur l'évolution de cette matière depuis un décret de 2001 qui ne limite plus la PSE aux dépistages de maladies, mais permet également la promotion du bien-être à l'école (à l'instar du bien-être au travail). Les services poursuivent alors des missions plus spécifiques en matière par exemple de lutte contre le tabagisme, de problèmes d'alimentation, dans le but de mettre sur pied différents projets de prévention et de promotion de la santé dans lesquels les écoles pourraient s'inscrire.

On passe alors au troisième sujet de l'ordre du jour.

Avant de faire état de l'ensemble de la structure du secteur santé, environnement et qualité de vie, M. le Député propose aux commissaires d'organiser des visites des différents lieux mentionnés lors de notre commission, afin de mieux se rendre compte de leur organisation et leurs missions.

M. le Député explique tout d'abord les missions du Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry, qui permet de faciliter la réinsertion dans la vie professionnelle de jeunes victimes d'accidents provoquant des lésions fonctionnelles et motrices.

Il précise ensuite les différents services de l'Institut provincial Ernest Malvoz et notamment tout ce qui concerne la médecine du voyage qui a réellement évolué puisqu'on ne se limite plus aux missions de vaccination mais que c'est réellement une institution de conseils ; les différents services de consultations qui ont pour objectif de contribuer à maintenir et améliorer la santé de notre population et regroupe toutes les activités d'aide à des personnes individualisées ; la médecine de l'environnement importante à cette époque qui comprend le SAMI (le Service d'analyses des milieux intérieurs), qui se met à la disposition des médecins généralistes ; le SPIE (Service provincial d'information sur l'environnement) qui est pleine évolution puisqu'il ne va plus se limiter à l'environnement au sens strict mais plutôt au sens large, en incluant par exemple l'économie d'énergie ; le SPPS (Service provincial de promotion de la santé) qui est en lien direct avec l'OMS.

Il parle aussi du dépistage mobile qui a pour objectif de prévenir et de sensibiliser à la nécessité du dépistage de maladies, telles que le cancer du sein, le cancer de la prostate et l'insuffisance rénale.

Enfin, M. le Député mentionne l'importance de l'Observatoire de la santé qui constitue une véritable banque de données provenant des différentes structures de la santé.

Une commissaire s'étonne de l'absence de mention dans le rapport du support « Diabolo-manques » qui est utile pour les écoles. Ce support relevant du département des Affaires sociales, M. le Député rebondit en lui proposant d'initier une action avec le « Bus Sex'Etera » qui dépend lui de la Santé et permet de suivre un itinéraire d'information sur la vie affective et sexuelle.

Un autre commissaire demande si le SAMI, Service d'analyses des milieux intérieurs, s'occupe également de prévention, par exemple des conseils à la construction ou de conseils par rapport au choix des matériaux de construction. M. le Député répond que l'on retrouve un petit peu cette fonction dans le SPIE, Service provincial d'information sur l'environnement, sous forme de sensibilisation sur l'utilisation de matériaux de construction auprès des personnes concernées (les entrepreneurs, les architectes). Mais l'élément primordial à toute action de prévention de la Province est le respect des normes légales en la matière. M. le Directeur général complète en précisant qu'il est difficile de faire de la prévention au sens strict vu que l'existence d'une sensibilité à certains produits ne peut s'apprécier que de manière individuelle et seulement après l'utilisation dudit produit.

Votre neuvième commission vous propose de prendre connaissance du présent rapport d'activités.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ou s'inscrire pour lundi 6 ? Personne actuellement. Le dossier reste donc ouvert.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2006, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Notre réunion touche à sa fin. Je vous souhaite un bon congé. J'espère que vous allez recharger vos batteries et que vous aurez de bonnes questions pour MM. les Députés provinciaux, qui auront d'excellentes réponses bien entendu. Bon retour à tous et merci.

Je déclare close la réunion de ce jour.

La réunion est levée à 16 heures.

- Prochaine réunion publique, le lundi 6 novembre 2006 à 15 heures.